

Certificat d'examen de type
n° F-06-B-1560 du 27 octobre 2006

Accréditation
n° 5-0012

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/G100254-D1

Instrument de pesage à fonctionnement automatique
doseuse pondérale type DMT-F
(classe Ref(1))

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

FABRICANT :

METTLER TOLEDO SA, 18-20, AVENUE DE LA PEPINIERE, 78220 VIROFLAY (FRANCE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type DMT-F, ci-après dénommé instrument, est constitué par les éléments suivants.

- 1/ Un dispositif d'alimentation en produit à 1 ou 2 débits (par exemple par vannes ou colonnes de dosage et canne d'enfûtage).
- 2/ Une unité de pesage constituée par un instrument de pesage à fonctionnement non automatique pouvant être :
 - soit de type ID faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type (pour la classe III) n° D93-09-108 délivré à METTLER-TOLEDO (Albstadt) GmbH par l'Organisme notifié n°0102 (PTB, notifié par l'Allemagne), à l'exception des versions ID30 ELO BOX et ID 30 HMI BOX.
 - soit de type IND... faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type (pour la classe III) n° D05-09-032 délivré à METTLER-TOLEDO (Albstadt) GmbH par l'Organisme notifié n°0102, à l'exception de la version IN4x9.Cette unité de pesage présente les particularités suivantes :
 - le dispositif récepteur de charge peut être équipé d'un dispositif permettant le cheminement des emballages (par exemple au moyen de rouleaux). Il sollicite le dispositif équilibreur et transducteur de charge soit directement, soit par l'intermédiaire de leviers.
- 3/ Un dispositif de stockage de données (option) ; les données stockées peuvent être visualisées dans le menu suivant un appui sur la touche « INFO-ALIBI ».
- 4/ Un dispositif d'impression (option).

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

5/ Le type de logiciel intégré est de type DosPac ou FILL.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- Dispositif de prédétermination des doses
- Dispositif de point de coupure d'alimentation
- Dispositif de correction automatique des doses légères par rapport à une limite prédéterminée (peut être désactivé)
- Dispositif indiquant que les doses sont légères par rapport à une limite prédéterminée (peut être désactivé)
- Dispositif de correction automatique du point de coupure final de l'alimentation (peut être désactivé)
- Dispositifs de mise à zéro
 - semi-automatique, ou
 - automatique (peut être désactivé).
- Dispositifs de tare
 - semi-automatique (peut être désactivé), ou
 - automatique (peut être désactivé)
 - prédéterminée (peut être désactivé)
- Dispositif de contrôle de l'affichage à la mise sous tension
- Dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(1) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Portée maximale (dose maximale) : $\text{Max} \geq 3 \text{ kg}$
- Portée minimale : 20 d
- Dose minimale assignée : cette valeur doit respecter les conditions suivantes :
 - être telle que l'instrument satisfasse aux tolérances du tableau 1 et du point 2.3 de la R61-1/1996
 - être supérieure ou égale à $\text{Max}/135$ lorsque $3000 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 6750 \text{ g}$
 - être supérieure ou égale à $\text{Max}/67$ lorsque $6750 \text{ g} < \text{Max} \leq 13500 \text{ g}$
 - être supérieure ou égale à $\text{Max}/45$ lorsque $13500 \text{ g} < \text{Max} \leq 22500 \text{ g}$
 - être supérieure ou égale à $\text{Max}/22$ lorsque $22500 \text{ g} < \text{Max} \leq 225000 \text{ g}$
 - être supérieure ou égale à $\text{Max}/15$ lorsque $225000 \text{ g} < \text{Max}$
- Nombre maximal d'échelons : $n \leq 7500$ pour les instruments mono-échelle
 $\forall i \leq 3, n_i \leq 3000$ pour les instruments multi-échelle
- Echelon : $d \geq 1 \text{ g}$
- Tare soustractive maximale : $T = - \text{Max}$ (Max est à remplacer par Max_1 dans le cas d'instruments multi-échelons)
- Températures limites d'utilisation : $- 10 \text{ }^\circ\text{C}, + 40 \text{ }^\circ\text{C}$.

SCELLEMENT :

L'instrument est doté d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

Les versions de logiciel sont les suivantes.

- Pour les instruments équipés avec un instrument type ID : « IWS1-0-0xxx » où « xxx » peuvent être modifiés. Cette identification peut être visualisée à partir de la mention « INFO » de la barre d'outil du menu.
- Pour les instruments équipés avec un instrument type IND : « 78A1 ». Cette identification peut être visualisée à partir de la commande « INFO à W&M ».

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont les suivantes :

- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- dose maximale
- dose minimale assignée
- cadence(s) maximale(s) de fonctionnement
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,5))
- échelon sous la forme $d = \dots$
- portée maximale sous la forme $Max = \dots$
- portée minimale sous la forme $Min = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme $T = - \dots$
- domaine de températures.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

L'instrument doit être installé de manière fixe ; il ne comporte pas d'indicateur de niveau.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation, l'instrument étant complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

Le demandeur tient les certificats d'approbation CE de type n° D93-09-108 et n° D05-09-032 ainsi que le cas échéant les certificats d'essais de modules associés (par exemple celui délivré pour le terminal Termex 200) à la disposition de la personne chargée de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité au certificat d'examen de type, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon le paragraphe 5.1.2 de la recommandation R 61/1996 de l'OIML avec les produits prévus dans les conditions normales d'utilisation.

DÉPÔT DE MODÈLE :

La demande est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/G100254-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- 1/ En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ L'instrument peut également fonctionner de manière non automatique. Cette application est couverte par le certificat n° D93-09-108 ou le certificat D05-09-032 selon que le type ID ou IND est utilisé.

ANNEXE :

- Dispositifs de scellement
- Exemples de vue d'ensemble

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement Principe de « l'Identcode »

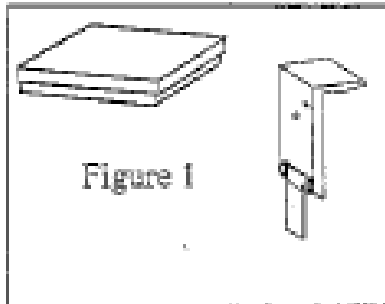


Figure 1

D'origine la plate-forme ou la cellule de pesage (figure 1) est pourvue d'un module d'identification comportant une plaque signalétique.

Le module d'identification (figure 2) sert :

- de support à la plaque d'identification (4)
- de support au disque numéroté (2) pour la vérification,
- au scellement (3) de la plate-forme ou cellule soumise à la vérification.

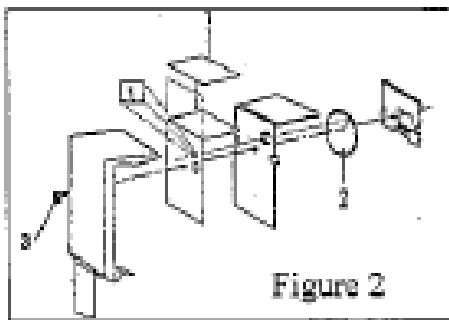


Figure 2

Après installation du module sur le câble de la cellule, à l'aide de deux vis à tête auto-cassante, le connecteur est vissé sur l'indicateur et le module est enfiché sur le boîtier de l'indicateur (figure 3).

À chaque calibrage (figure 4) ou modifications des paramètres de la plate-forme ou de la cellule, un compteur électronique s'incrémentera de façon irréversible. La valeur du compteur peut être affichée sur l'afficheur du terminal (figure 5).

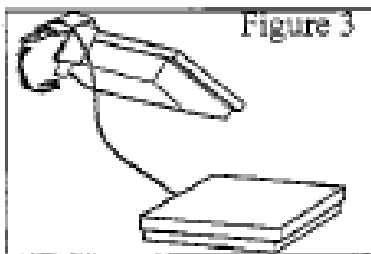


Figure 3

Avant la vérification, le numéro de code d'identification du compteur électronique est ajusté sur la plaque d'identification fixé sur le câble de la cellule. Ce numéro de code d'identification est sécurisé contre toute modification par un scellement (3). Un appui prolongé sur la touche



, affiche le code d'identification de la cellule, il est ainsi possible de vérifier si chaque code d'identification est identique ou non. S'ils sont différents la vérification n'est plus valable. Ces dispositions sont expliquées dans le mode d'emploi de la plate-forme et de l'indicateur.

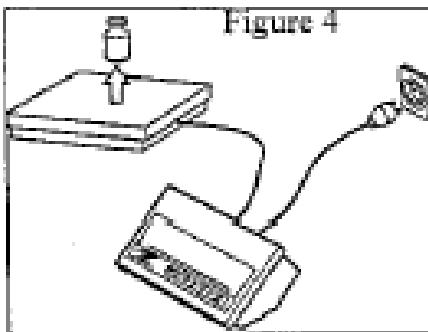


Figure 4

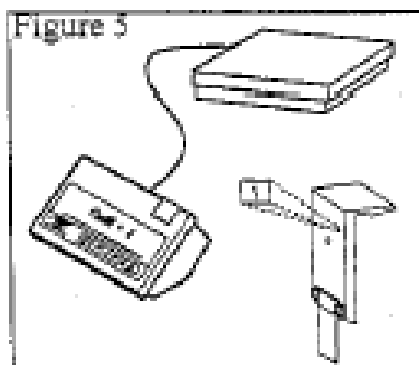
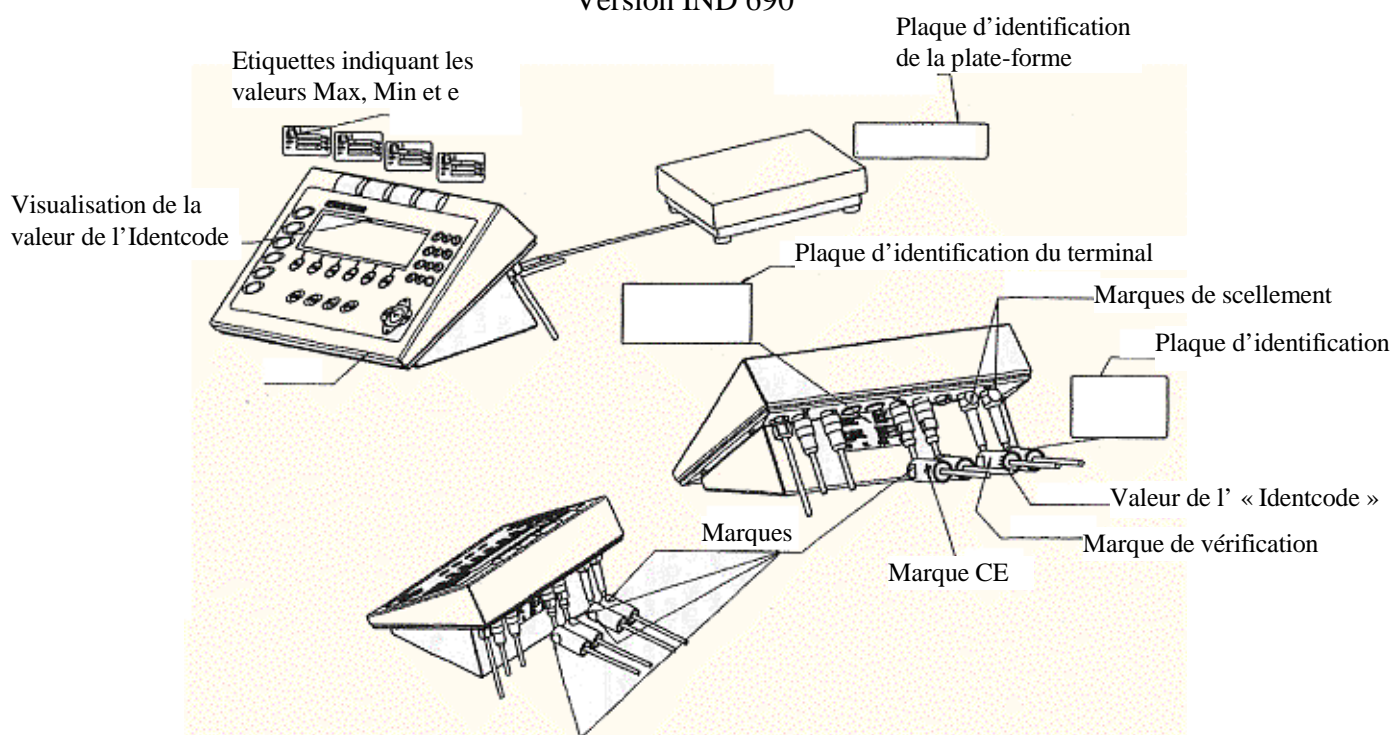
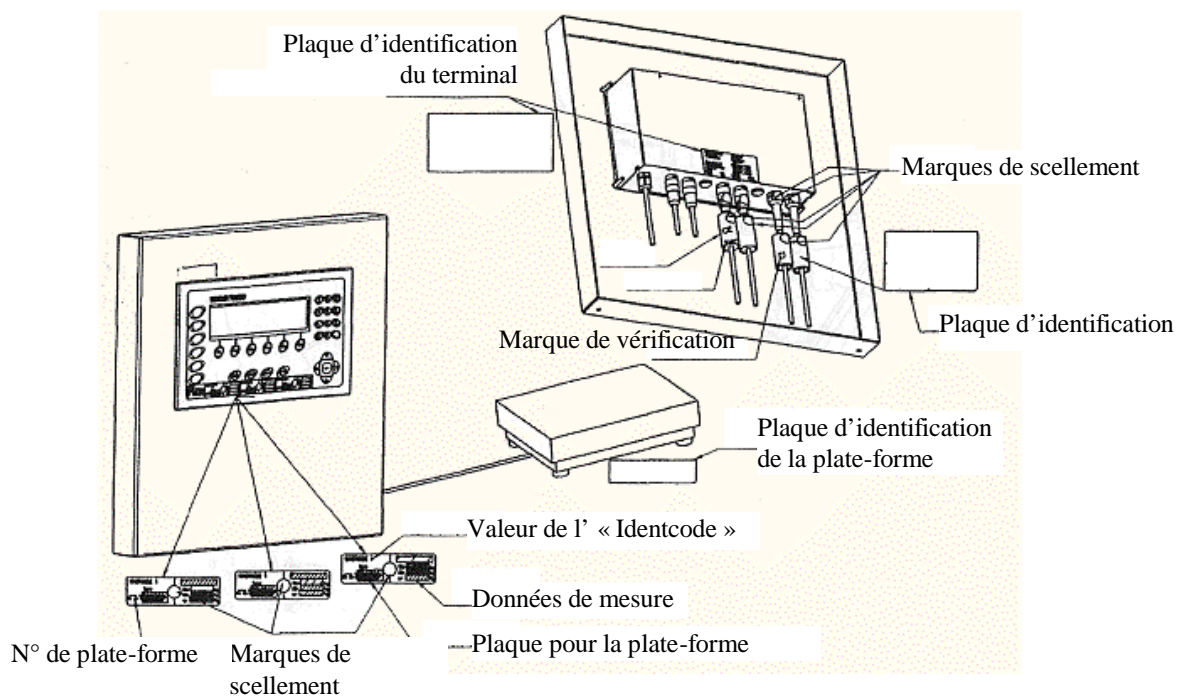


Figure 5

Scellement Version IND 690



Scellement Version IND 690 (encastré)



Scellement
Version IND 690 avec module « POINT » intégré

